

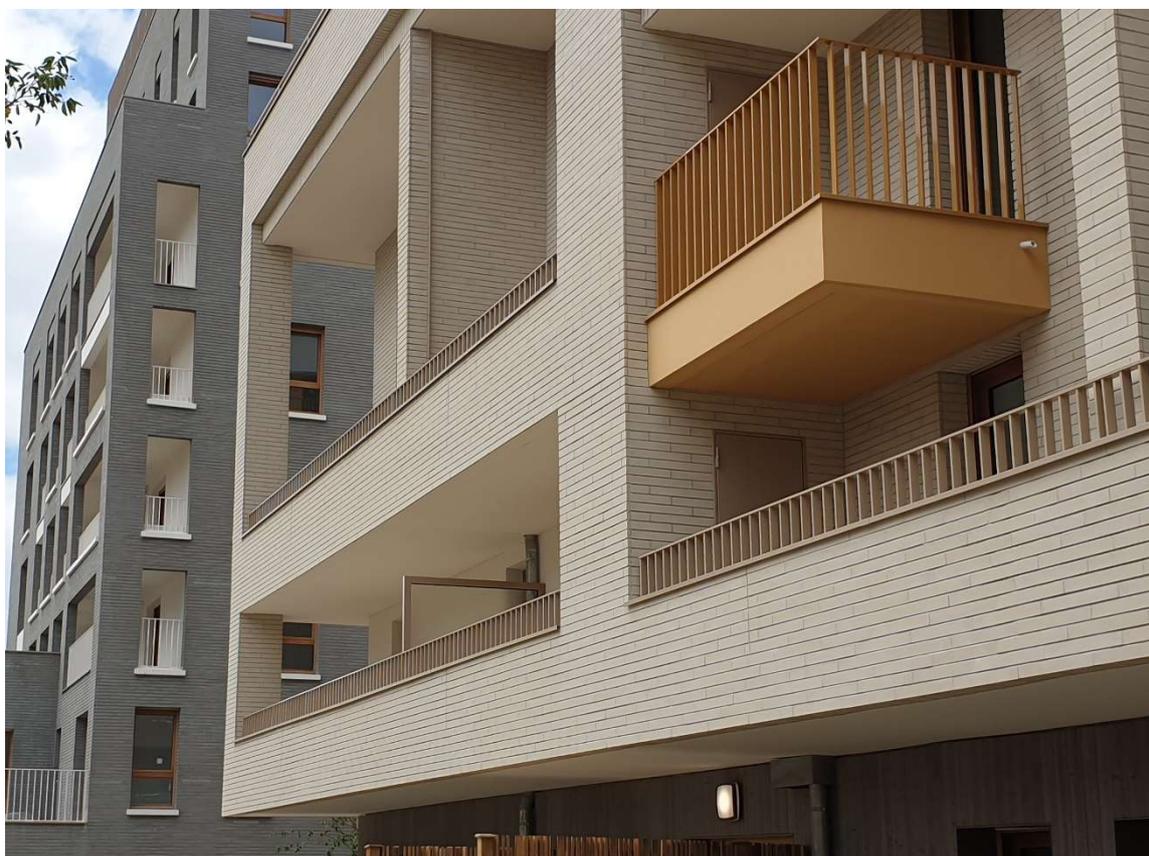
# APPRECIATION TECHNIQUE D'EXPERIMENTATION

Numéro de référence CSTB : 2806-V3

*Version modifiée le 18/07/2023, annule et remplace l'ATEX n°2806\_V2*

*ATEX de cas a*

**Validité du 06/07/2020 au 05/07/2024**



Copyright : Société TECHNI PROCESS

L'Appréciation Technique d'expérimentation (ATEX) est une simple opinion technique à dire d'experts, formulée en l'état des connaissances, sur la base d'un dossier technique produit par le demandeur. *(extrait de l'art. 24)*

**A LA DEMANDE DE :**

**Société TECHNI PROCESS**

**19 rue de la Gare à Bettembourg  
(L-3732) Luxembourg**

**CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT**

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 82 82 – Siret 775 688 229 00027 – [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

Établissement public à caractère industriel et commercial – RCS Meaux 775 688 229 – TVA FR 70 775 688 229

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

## Appréciation Technique d'Expérimentation n° 2806-V3

Note Liminaire : Cette Appréciation porte essentiellement sur le procédé BricStar Ac19.

Selon l'avis du Comité d'Experts en date du 06/07/2020, le demandeur ayant été entendu, la demande d'ATEX ci-dessous définie :

- demandeur : Société Techni Process
- technique objet de l'expérimentation : Plaquettes BricStar Ac19 à base de liant ciment, collées en murs intérieurs et murs extérieurs en travaux neufs
  - Plaquette BricStar Ac19;
  - Mortier colle Collifaçade ;
  - Mortier de jointoiment Tradijoint.

Cette technique est définie dans le dossier enregistré au CSTB sous le numéro ATEX 2806-V3 et résumée dans la fiche sommaire d'identification ci-annexée,

donne lieu à une :

### APPRECIATION TECHNIQUE FAVORABLE A L'EXPERIMENTATION

Remarque importante : Le caractère favorable de cette appréciation ne vaut que pour une durée limitée **au 05/07/2024**, et est subordonné à la mise en application de l'ensemble des recommandations formulées au §4.

Cette Appréciation, QUI N'A PAS VALEUR D'AVIS TECHNIQUE au sens de l'Arrêté du 21 mars 2012, découle des considérations suivantes :

#### 1°) Sécurité

##### 1.1 – Stabilité des ouvrages et/ou sécurité des équipements

Le procédé ne participe pas à la stabilité d'ensemble du bâtiment qui est assurée par la structure primaire du bâtiment.

##### 1.2 – Sécurité des intervenants

- Sécurité des ouvriers (manutention et mise en œuvre)

L'utilisation des produits considérés n'est pas de nature à porter atteinte à la sécurité des intervenants sur le chantier sous réserve du respect de la réglementation en vigueur et des précautions d'emploi décrites dans les fiches de données de sécurité des différents produits constituant le système.

- Sécurité des usagers (risque d'action sur la santé, d'accidents dus au fonctionnement, de chutes etc.)

Le respect des dispositions de préparation du support, la vérification de la consommation de colle à l'avancement de la pose, la protection du revêtement en partie haute permettent d'assurer la bonne tenue du revêtement.

##### 1.3 – Sécurité en cas d'incendie

La constitution de ce procédé n'est pas de nature à affecter la tenue au feu des ouvrages.

##### 1.4 – Sécurité en cas de séisme

A ce jour, il n'y a pas de dispositions particulières attendues en zones sismiques pour les procédés collés de masse surfacique comprise entre 25 et 40kg/m<sup>2</sup>.

#### 2°) Faisabilité

##### 2.1 – Production

La plaquette BricStar Ac19, le mortier colle Collifaçade et le mortier joint Tradijoint sont de fabrication industrielle avec un suivi de production.

##### 2.2 – Mise en œuvre :

La pose collée des plaquettes BricStar Ac19 ne présente pas de particularité pour une entreprise qualifiée pour la pose collée en façade, toutefois avertie des particularités de reconnaissance et de préparation du support. Le procédé BricStar Ac19 doit être mis en œuvre par des applicateurs agréés par la société TECHNIPROCESS.

## Appréciation Technique d'Expérimentation n° 2806-V3

### 2.3 – Assistance technique

La société Techni Process apporte son assistance technique aux entreprises de mise en œuvre du procédé qui en font la demande.

### 3°) Risques de désordres

Les risques de désordres peuvent être les suivants :

- Décollement du parement liés à :
  - une préparation du support peu soignée,
  - un non-respect des consommations de la colle,
  - un non-respect du temps ouvert de la colle,
  - un défaut de protection du plan de collage en partie haute,
- Fissuration des plaquettes liées au non-respect de la règle 1/3-2/3 dans le cas d'une pose à joint décalés.

### 4°) Recommandations

Il est recommandé que :

- l'entreprise de mise en œuvre apporte un soin particulier pour respecter :
  - les préconisations de préparation du support,
  - le temps ouvert du mortier colle en encollant de petites surfaces,
  - les consommations de colle,
  - la largeur minimale de joint entre plaquettes et la règle de 1/3-2/3 dans le cas de la pose à joint décalés,
- Le fabricant devra transmettre aux entreprises de pose les exemples de fiches de contrôles du suivi de consommations de la colle à carrelage et du mortier joint.
- l'entreprise mettant en œuvre le procédé BricStar Ac19 soit agréée par la société TECHNI PROCESS

### 5°) Rappel

Le demandeur devra communiquer au CSTB, au plus tard au début des travaux, une fiche d'identité de chaque chantier réalisé, précisant l'adresse du chantier, le nom des intervenants concernés, les contrôles spécifiques à réaliser et les caractéristiques principales à la réalisation.

## EN CONCLUSION

En conclusion et sous réserve de la mise en application des recommandations ci-dessus, le Comité d'Experts considère que :

- La sécurité est assurée,
- La faisabilité est réelle,
- Les désordres sont limités.

Champs sur Marne,  
La Présidente du Comité d'Experts,



Christine GILLIOT

## Appréciation Technique d'Expérimentation n° 2806-V3

### ANNEXE 1

#### FICHE SOMMAIRE D'IDENTIFICATION (1)

Demandeur : Société Techni Process

Définition de la technique objet de l'expérimentation Plaquettes BricStar Ac19 à base de liant ciment, collées en murs intérieurs et murs extérieurs en travaux neufs

- Plaquettes BricStar Ac19 ;
- Mortier colle Collifaçade ;
- Mortier de jointoiement Tradijoint.

*(1) La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistrée sous le numéro ATEx 2806-V3 et dans le cahier des charges de conception et de mise en œuvre technique (cf. annexe 2) que le fabricant est tenu de communiquer aux utilisateurs du procédé.*

**ANNEXE 2**

**CAHIER DES CHARGES DE CONCEPTION ET DE MISE EN OEUVRE**

Ce document comporte 14 pages.

***Procédé de BricStar Ac19***

« Dossier technique établi par le demandeur »

Version tenant compte des remarques formulées par le comité d'Experts

Datée du 24 09 2020

A été enregistré au CSTB sous le n° d'ATEX 2806-V3.

Fin du rapport